



## Programme formation recyclage des CSE/SSCT

### Objectifs opérationnels :

Cette formation doit permettre aux représentants du personnel au CSE :

- De revoir brièvement tous les modules de la formation initiale
- D'actualiser leurs connaissances réglementaires des quatre dernières années sur les questions de Santé et Sécurité au Travail
- De se perfectionner par l'acquisition spécifique des savoirs et savoir-faire pour renforcer leur participation à la démarche globale de prévention des risques et promouvoir cette prévention

### Public concerné :

Membres du CSE/SSCT

### Prérequis particulier :

Avoir suivi la formation initiale

**Durée :** 3 jours soit 21 heures

**Effectif :** 1 à 10 personnes maxi

### Maintien des connaissances :

Recyclage tous les 4 ans

### Méthodes et moyens pédagogiques :

Identiques aux sessions initiales avec beaucoup plus d'individualisation des modules propres à l'entreprise et aux salariés.

### Validation et Evaluation :

Ccm d'entrée et de sortie

Attestation de formation

### Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de :

Estelle CUNY : [e.cuny@pfc-formation.fr](mailto:e.cuny@pfc-formation.fr) Tel : 06 21 33 32 08

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès : selon planning

Référent administratif :

Estelle CUNY Tel 06 21 33 32 08

Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

### PROGRAMME

La répartition des modules ainsi que leurs durées sera fonction de la restitution de la prise de contact (plus ou moins longs en fonction des besoins identifiés).

**Module 1 : Le CSE : création, fonctionnement et moyens :** Révision

**Module 2 : Les attributions du CSE :** Révision

**Module 3 : Analyse des accidents de travail : « l'arbre des causes » :** Bilan et révision des analyses effectuées ces quatre dernières années. Évolution des statistiques AT et MP sur les 4 années écoulées. Exercices sur les derniers accidents de l'entreprise et comparaison avec les statistiques nationales de la branche d'activité.

**Module 4 : L'évaluation des risques professionnels : Le Document Unique :** Actualisation des connaissances réglementaires en la matière, le rôle du DU dans la démarche de prévention de l'entreprise, les évolutions à venir.

**Module 5 : Les risques professionnels et leur prévention :** modules personnalisés aux risques de l'entreprise (définis lors de la prise de contact préalable).

**Module 6 : Développement de l'aptitude à déceler et mesurer les risques :** Exercices pratiques sur les postes de travail (définis lors de la prise de contact préalable).

**Module 7 : Approfondissement des connaissances des mesures de prévention :** modules personnalisés à l'entreprise (définis lors de la prise de contact préalable).

### Prise de contact préalable :

S'agissant d'un renouvellement, le but n'est pas de répéter ce qui a déjà été vu, mais d'apporter un « plus » aux élus du CSE.

Dans ce sens, une prise de contact préalable est organisée avec tous les participants du futur stage de renouvellement pour :

- État des lieux des évolutions réglementaires sur les 4 dernières années (ou 2 selon mandats)
- Établir un état des lieux des quatre dernières années des actions menées (ou 2 selon mandats)
- Lister les points à revoir pour donner suite à la formation initiale
- Lister les connaissances manquantes pour assurer efficacement leur mandat
- Préparer des modules personnalisés sur certains risques particuliers
- Organiser des exercices pratiques sur les postes de travail : évaluation des risques, ergonomie...
- Concevoir des modules de formation afin de créer des documents touchant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : fiches de poste, livret d'accueil, plans de prévention, permis de feu, protocole de communication, fiches d'amélioration...

Lors de cette prise de contact, des photos et vidéos pourront être réalisées afin d'alimenter au mieux les débats-réflexion typiques d'un renouvellement.

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.